

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PERMIS DE CONDUIRE AU RAIZET



MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE :
ARCH'ILES CONCEPT
29 D terrasse de la loge, Pointe à Pitre
97110
Tél : 0590915388
Mél : aic.gp@wanadoo.fr

Atelier d'Architecture
LUC MARTZ
& associés
s.a.r.l.
55 rue Achille René Boineuf
97110 Pointe à Pitre
Tél : 0690 35 90 05
e-mail : martz@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE :
LUC MARTZ ARCHITECTE
Impasse Dorocant
97139 ABYMES
Tél : 0590 89 38 13
Mél : martz@wanadoo.fr

Guez Caraïbes

BUREAU D'ETUDES :
GUEZ CARAIBES
IMMEUBLE PLEIN SUD
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590 25 07 44
Mél : n.perinelle@guezcaraibes.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUP**
*Liberté
Égalité*

MAITRE D'OUVRAGE
PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
Palais d'Orléans, Rue Lardenoy
97100 BASSE-TERRE



BET VRD :
VRD CONCEPT CARAIBES
Imm.GDSD-Quartier la Lézarde - Colin Nord
97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 25 78 20
Mél : contact@vrdconceptcaraibes.fr



BE ETUDES SOL :
ANTILLES GEOTECHNIQUE
7 Lot. Fleur de Poirier - Poirier
97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 90 78 32
Mél :
sebastien.dumoulin@antilles-geotechnique.com

BUREAU CONTROLE :
ANCO
Le triangle, rue Thomas Edison
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590250162
Mél : contact@anco971.fr

COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :
ANCO
Le triangle, rue Thomas Edison
97122 BAIE MAHAULT
Tél : 0590250162
Mél : contact@anco971.fr

Lot n°07 PEINTURE - SIGNALÉTIQUE

CCTP

Dossier	2579-2
Date	22/09/2025
Phase	DCE
Indice	A

Sommaire

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	3
GENERALITES.....	3
TEXTES REGLEMENTAIRES	3
Eurocodes.....	3
Textes réglementaires - Normes.....	3
DTU.....	3
Autres.....	4
QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX.....	4
Compatibilité des matériaux.....	4
MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES.....	4
CERTIFICAT DE CAPACITE.....	5
RECEPTION DES SUPPORTS.....	5
PEINTURE.....	5
Echantillons.....	5
Travaux préparatoires.....	5
Travaux de peinture.....	5
Nettoyage de mise en service.....	6
Protection des ouvrages.....	6
DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	6
INSTALLATION DE CHANTIER.....	6
DOSSIER D'EXECUTION	6
DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	6
ACCES AU CHANTIER	6
ECHAFAUDAGES, NACELLES ET MISE EN SECURITE.....	6
PEINTURE SOUBASSEMENTS	6
IMPERMEABILISATION I3 /43 (REVETEMENT NEUF).....	7
PEINTURE EXTERIEURE	7
PEINTURE INTERIEURE	8
PEINTURE SUR BOIS	8
PEINTURE SUR PVC.....	8
PEINTURE SUR METAL.....	9
NETTOYAGE AVANT LIVRAISON	9
NETTOYAGE DE LIVRAISON	9
SIGNALÉTIQUE.....	9
Plaques intérieurs locaux accessibles au public	9
Plaques intérieurs locaux non accessibles au public	10
Plaques locaux extérieures.....	10
Tableaux d'affichage dans le hall d'accueil	10
Totem mural entrée site	10
Totem entrée hall d'accueil	10

Code	Désignation
7.1	<u>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES</u>
7.1.1	GENERALITES Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation du projet suivant les règles de l'art, les normes et la réglementation en vigueur au moment de sa réalisation. L'entrepreneur du présent lot est tenu de se conformer au Cahier des Clauses Communes à tous les corps d'état.
7.1.2	TEXTES REGLEMENTAIRES Les ouvrages indiqués ci-dessous sont applicables dans leur édition la plus récente.
7.1.2.1	Eurocodes - EUROCODE 0 Bases de calcul des structures - EUROCODE 1 Actions sur les structures - EUROCODE 2 Calcul des structures en béton - EUROCODE 4 Calcul des structures mixtes acier-béton - EUROCODE 6 Calcul des ouvrages en maçonnerie - EUROCODE 7 Calcul géotechnique - EUROCODE 8 Calcul des structures pour leur résistance aux séismes
7.1.2.2	Textes réglementaires - Normes Partie Gros œuvre: - NFA 35 Qualité des aciers - Armatures pour béton armé - NFB 10 Produit des carrières - NFP 01-001 Dimensions des constructions - NFP 04-002 Tolérances dans le bâtiment - NFP 06 Hypothèses de calcul des structures - NFP 06-001 Charges d'exploitation des bâtiments - NFP 06-004 Charges permanentes et charges d'exploitation - NFP 08 Méthodes d'essais - NFP 09 Joints dans le bâtiment - NFP 10 Maçonnerie généralités - NFP 11 Terrassements et fondations - NFP 13 Céramiques - Briques - NFP 14 Agglomérés de béton - NFP 15 Ciments et liants - NFP 16 Canalisations drainage - égouts - NFP 18 Béton granulats - NFP 19 Composants facturés armés - NFP 26 Quincaillerie - NFP 34-403 Couvre joints métalliques - NFP 61 Carrelages - Dallages - NFP 85 Joints et mastics - NFP 87-301 Escaliers en béton - NFP 92-507 Essais et classement au feu des matériaux - NFP 93 et NFS 71 Echafaudage de service, échafaudage roulants - NFP 94 Sols : reconnaissance des sols - NFX 10-011 Résistance des matériaux et essais - NFX 40-501 Protection contre les termites Partie Ravalement façade : - NFP 74.201 Peinture. - NFP 84.401 à 84.404 Revêtements semi épais d'imperméabilité de façade, à base de polymères. - NFP 85 Joints - Mastics. - NFP 93 et NFS 71 Echafaudage de service, échafaudage roulant, équipement de chantier ... - NFT 30 Peintures et vernis : essais et spécifications. - NFT 31 Peintures : pigments, matière de charge. - NFT 33 Solvants, diluants. - NFT 34.720 Revêtements semi épais destinés à masquer le faïençage. - NFT 35 Applications des peintures et vernis. - NFT 36 Peintures et vernis : généralités, terminologie. - NFT 72-081 Lasures. - NFX 08.002 et 08.003 Couleurs - NFX 08.100 Couleurs conventionnelles des tuyauteries rigides.
7.1.2.3	DTU Partie Gros œuvre : - DTU 11.1 Sondage des fondations - DTU 12 Terrassements des bâtiments

Code	Désignation
	- DTU 13.11, 13.12 et 13.2 Fondations superficielles et profondes - DTU 14.1 Cuvelage parties BA ou béton précontraint - DTU 20 Maçonnerie, béton armé - DTU 20.1 Parois et murs de façades en maçonnerie - DTU 20.12 Conception du Gros Œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - DTU 21 Exécution des travaux en béton - DTU 21.3 Dalles et volées d'escaliers préfabriquées - DTU 21.4 Confection des mortiers et bétons - DTU 22.1 Murs extérieurs de grandes dimensions en panneaux préfabriqués - DTU 23.1 Parois et murs en béton banché - DTU 26.1 Enduits aux mortiers et liants hydrauliques - DTU 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - DTU 60 Evacuation EU, EP et EV - DTU 82 Ravalement maçonnerie Partie Ravalement façade : - DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre. - DTU 42.1 Revêtement d'imperméabilité de façade à base de polymère. - DTU 59 Peinture et notamment les DTU 59.1 et 59.2. - DTU 59.3 Peinture de sol. - DTU 82 Ravalement - maçonnerie.
7.1.2.4	Autres - Circulaires et arrêtés préfectoraux et départementaux concernant la protection anti-termites - CPT Planchers : Cahier du CSTB des Prescriptions Techniques Communes aux procédés de planchers et recommandations professionnelles. - Cahier CSTB n°2669-2, livraison 341, juillet-août 1993 : enduit monocouche d'imperméabilisation. - Cahier CSTB : enduit de lissage de sol, classement UPEC. - Guide pour l'étude et la réalisation des soutènements de l'Union Interprofessionnelle de la FNB et FNTP. - Règles générales de construction des bâtiments d'habitation (décret n°69-596 du 16/06/1969) ainsi que les arrêtés et circulaires d'application au 15/05/2007.
7.1.3	QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX Il n'est nullement question ici de substituer le présent document à l'ensemble des normes mais simplement de rappeler à l'entreprise l'importance de traiter l'ouvrage avec des matériaux de première qualité, sains, propres et enfin aptes à remplir les conditions nécessaires à une réalisation soignée. Les matériaux manufacturés devront avoir obligatoirement reçu l'agrément du CSTB. Il appartient de ce fait à l'entreprise, d'en faire la preuve si elle lui était demandée. Le stockage de tous matériaux sera assuré avec soin et seront exclus de la construction tous ceux ne présentant pas les garanties requises, qu'ils soient destinés à être cachés ou non. A tout moment de la construction, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de faire procéder à la démolition d'ouvrages exécutés avec des matériaux défectueux. Cette imposition étant sans appel, les sanctions seront prises dans l'intérêt strict et limité du Maître d'Ouvrage et de l'ouvrage même à réaliser. La qualité et la mise en œuvre des matériaux seront telles que l'ensemble puisse recevoir une garantie décennale. Les agrégats (sable et graviers) seront séparés et calibrés. Ils devront, au premier stockage, être soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre. Les liants seront stockés dans les conditions requises et devront être frais et de première qualité. Le mélange des agrégats et des liants sera préparé à partir de mesure de poids.
7.1.3.1	Compatibilité des matériaux L'entrepreneur s'assurera auprès de ses fournisseurs de la compatibilité des produits qu'il emploiera avec les subjectiles appelés à les recevoir ainsi que l'homogénéité des systèmes proposés et de la compatibilité entre eux des divers produits de sa prestation. Il vérifiera plus particulièrement cette compatibilité pour les applications sur peinture, cadmiages, zingages, mastics, etc., des autres corps d'état. L'entrepreneur sera responsable de toutes les matières utilisées. Il devra s'assurer que ses produits, y compris ceux de marque, conviennent parfaitement aux emplois envisagés, isolément ou par système. L'entrepreneur sera responsable des compatibilités de ses produits avec le degré pare-flamme ou coupe feu du support.
7.2	MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est établi sur la base d'une réalisation traditionnelle. L'attention des entreprises soumissionnaires est attirée sur le fait qu'elles peuvent proposer divers modes de construction restant, bien entendu, compatibles avec l'aspect architectural du projet. La structure et l'aspect des ouvrages dont la forme, la section ou le volume ont été déterminés en fonction de l'architecture, ne pourront être modifiés. Avant tout commencement d'exécution, la méthodologie retenue devra avoir reçu l'assentiment du concepteur et du Contrôleur Technique. Tous les ouvrages à réaliser devront l'être avec un soin attentif et exécutés conformément aux plans du concepteur. Si une erreur de cote était décelée, l'entrepreneur devrait immédiatement en référer au Maître d'Œuvre. Aucune cote à l'échelle métrique ne devra être prise sur les plans. En tout point et à tout moment dans la réalisation de l'ouvrage, le Maître d'Œuvre pourra demander des vérifications (prélèvements, échantillons, essais en laboratoire, etc.). Tous ouvrages jugés défectueux par le Maître d'Œuvre devront être détruits et reconstruits, le jugement étant sans appel.

Code	Désignation
7.2.1	CERTIFICAT DE CAPACITE Chaque soumissionnaire devra fournir à l'appui de son offre un ou plusieurs certificats de capacité ayant au plus deux ans au moment de l'appel d'offres et délivré par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Œuvre ayant commandé ou dirigé les travaux exécutés par le candidat.
7.2.2	RECEPTION DES SUPPORTS Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite.
7.2.3	PEINTURE
7.2.3.1	Echantillons Les intensités et les tons des couleurs à mettre en œuvre seront définis sur des éprouvettes échantillons de couleurs et des surfaces de références, exécutés comme il est prescrit aux chapitres 6.3.1 et 6.3.2 de la norme NFP 74.201 (Réf. DTU n° 59.1) et dans le respect des conditions ci-après : Le Maître d'Œuvre remettra à l'entrepreneur chargé du présent lot une palette de couleurs à mettre en œuvre. L'entrepreneur préparera la couleur et exécutera les " échantillons de couleurs " aux endroits spécifiés par le Maître d'Œuvre en y apportant les modifications qui lui seront demandées. Après que les échantillons de couleurs aient été acceptés par le Maître d'Œuvre, les travaux seront exécutés sur tout le reste des surfaces à peindre, à partir des échantillons de couleurs, puis les surfaces de référence seront nettoyées et peintes définitivement dans les couleurs et les tons définis par l'échantillon.
7.2.3.2	Travaux préparatoires Les travaux préparatoires ne sont pas décrits dans le présent document, mais ils devront être réalisés en conformité avec les prescriptions de la norme NFP 74.201 (réf. DTU n° 59.1) suivant la nature des supports (article 4 de la norme), pour obtenir un ouvrage définitif de finition très soignée. Il est cependant précisé les remarques générales suivantes : - L'application de chaque couche de peinture sera précédée d'un léger ponçage, même s'il n'est pas précisément spécifié aux prescriptions des travaux; - Les égrenages ou brossages devront faire disparaître sur les supports toutes les adhérences et projections diverses; - Les rebouchages devront faire disparaître les imperfections des fonds, de façon à obtenir des surfaces d'application parfaitement planes et lisses; - Les rebouchages aux emplacements des têtes de vis, assemblages, lame de paumelles, etc., seront particulièrement soignés; - Les enduits devront parfaitement nourrir les fonds; - Les enduits " repassés " devront être exécutés en autant de couches que nécessaire afin d'obtenir une surface parfaitement plane et lisse, toute imperfection étant impitoyablement refusée et le panneau incriminé entièrement refait; - Les ponçages ne devront laisser apparaître aucun grain sur les enduits, ni aucune écharde, peluche, trace d'outil ou autre défaut sur les bois. Les ouvrages métalliques ferreux à peindre seront livrés avec une couche de peinture antirouille sur laquelle il sera exécuté une reprise à la charge du présent lot. Les ouvrages métalliques ayant reçu une protection par peinture riche en zinc (99 % de zinc dans l'extrait sec) recevront une reprise à la charge du présent lot avec cette même peinture. Les couches de finition auront obligatoirement une base de solvant compatible avec ces protections préalables. Les préparations d'accrochage ou préalables à l'accrochage appliquées sur les tôles galvanisées ne devront en aucun cas attaquer cette galvanisation, ni lors de l'application, ni dans le temps. D'une façon générale, l'entrepreneur devra la préparation de tous les supports bois ou métalliques et il devra tous les raccords, réfections partielles ou totales qui seraient nécessaires.
7.2.3.3	Travaux de peinture Les travaux devront être exécutés sur des supports parfaitement secs. L'application des peintures sera faite à la brosse ou au rouleau, l'application des enduits au rouleau ou au couteau à enduire. Les peintures seront préparées au moment de l'exécution. Elles seront soigneusement malaxées puis tamisées pour obtenir une teinte onctueuse et homogène. L'application des couches de peinture sera exécutée de façon à ne laisser aucune marque apparente de filet laissée par les couteaux à enduire, tâche, reflet de rebouchage, épaufrement ou éraflure quelconque. Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente. Aucune couche de peinture ne devra être appliquée sans que la précédente ait été dûment reconnue par l'architecte, pour permettre un contrôle rigoureux de tous les instants, chaque couche aura une tonalité légèrement différente en partant du ton le plus clair pour aboutir à la teinte finale choisie par le Maître d'Œuvre, pour permettre la vérification du nombre de couches prévues. L'application des peintures ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures. L'emploi de couleurs fines en addition est dû sans supplément de prix. Les rechapis seront particulièrement soignés. L'entrepreneur devra exécuter les raccords nécessaires, même lorsque les travaux de peinture seront achevés et ce jusqu'à la réception des travaux. Les quincailleries et en particulier les parties mobiles des serrures, verrous, etc., devront être parfaitement débarrassées de toutes tâches de peinture et laissées en parfait état de fonctionnement.

Code	Désignation
	L'entrepreneur est tenu d'appliquer intégralement le système préconisé par le fabricant et ne devra en aucun cas, en dehors de ses opérations de dilution, modifier la nature des produits. Le fabricant peut être consulté par le Maître d'Œuvre en tant que conseiller technique pour constater la mise en œuvre des produits ou systèmes de produits. L'entrepreneur devra tous les joints de finitions au droit des ouvrages.
7.2.3.4	Nettoyage de mise en service <u>Sols</u> Quelle que soit la nature du sol, les travaux de nettoyage comprennent comme travaux préparatoires : - Le balayage et l'enlèvement des déchets restant encore après le nettoyage de tous les autres corps d'état, - Le grattage de tous les matériaux adhérents (plâtre, ciment, mastic, peinture, etc.) Ces travaux se poursuivront par un lavage au savon mou, détachage, rinçage parfait à l'eau claire. <u>Revêtements muraux</u> Dépoussiérage et détachage, Sur les murs, portes ou plinthes (vernis ou peints), la réfection des tâches, en évitant toutes traces de reprise. <u>Quincaillerie ordinaire</u> Plus spécialement, les pènes des serrures et crémones seront grattés et nettoyés, afin d'obtenir un fonctionnement normal. Éléments polis et chromés Tout appareillage électrique en métal poli et chromé, la robinetterie d'appareils sanitaires, les éléments chromés, les poignées de portes, béquilles, crémones et tous les accessoires, seront grattés avec précaution ou nettoyés au moyen de produits détachants neutres vis-à-vis du métal poli. <u>Menuiseries - Vitrerie</u> Un nettoyage des vitres côtés intérieur et extérieur, ainsi que des menuiseries métalliques sera exécuté. Lavage, nettoyage aux produits détachants, enlèvement des traces sur les vitres (marquage, ...).
7.2.3.5	Protection des ouvrages La protection des appareils sanitaires, appareillages électriques, béquilles, dallages, etc., devra être assurée pendant les travaux de peinture (y compris le nettoyage de mise en service). À la fin des travaux, l'ensemble des locaux sera parfaitement nettoyé, les sols seront exempts de tâches et lavés, les revêtements de faïence et de grès cérame lavés et essuyés à la peau, les appareils sanitaires, la robinetterie et toute la quincaillerie et accessoires lavés, nettoyés, nets de toute souillure, les faces de portes nettoyées et frottées au chiffon. D'une façon générale, l'entrepreneur titulaire du présent lot livrera les lieux en état d'usage immédiat pour lequel ils sont destinés.
7.3	<u>DESCRIPTION DES OUVRAGES</u>
7.3.1	INSTALLATION DE CHANTIER Voir C.C.C
7.3.2	DOSSIER D'EXECUTION Voir C.C.C
7.3.2.1	Dossier technique
7.3.3	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES Voir C.C.C
7.3.3.1	DOE
7.3.4	ACCES AU CHANTIER L'entrepreneur devra étudier avec soin les accès au chantier et en tenir compte dans son offre. Aucune réclamation financière ne pourra être prise en compte après remise de son offre de prix.
7.3.5	ECHAFAUDAGES, NACELLES ET MISE EN SECURITE L'entrepreneur devra la location de nacelles pour la réalisation de ses ouvrages y compris le transport sur site et l'évacuation. L'entrepreneur devra la fourniture, la pose, le contrôle, la location et le démontage d'échafaudages pour la réalisation de ses ouvrages. Toutes les signalisations et les protections pour les tiers seront à mettre en place. La fourniture et la mise en œuvre de toutes les protections telles que les filets et les garde-corps nécessaires pour assurer la mise en sécurité des travaux. L'entreprise disposera l'échafaudage à une distance adaptée pour la réalisation des travaux du présent lot, avec toutes les sujétions garantissant une parfaite sécurité lors de son utilisation.
7.3.5.1	Échafaudage / Nacelle
7.3.5.2	Mise en sécurité
3.7	PEINTURE SOUBASSEMENTS Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports.

Code	Désignation
	Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. Méthodologie sur support : - Traitement anticryptogamique ; - Préparation des supports ; - Brossage ; - Egrenage, ponçage ; - Enduit et reprises si nécessaire ; - Ponçage, époussetage ; - 2 couches croisées de finition de peinture acrylique plioline de chez SEIGNEIRE ou équivalent, garantie anti fongique, teintes au choix du Maître d'oeuvre ; - Qualité soignée. Localisation : L'ensemble des soubassements, voir plans Architecte
7.3.6.1	Soubassement
7.3.7	IMPERMEABILISATION I3 /43 (REVETEMENT NEUF) Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. Fourniture et pose d'une peinture étanche de couleur et de finition au choix de l'architecte. Les systèmes de peintures appliquées, auront une tenue imperméable I3/I4. Revêtement d'étanchéité de première classe. Dans tous les cas, le système proposé devra comporter une couche intermédiaire armée de fibre. - Préparation des supports ; - Ratissage ; - 1 couche d'impression de chez SEIGNERIE ou équivalent ; - Étanchéité par pontage I4 des zones vulnérables (reprise de coulage, zone de fissuration, modénature, recouvrement sur équerre d'étanchéité type SEL), pose d'une armature en voile de verre B60 collage et imprégnation (bande NT de la Seigneurie ou équivalent) ; - 1 couche de chez SEIGNERIE ou équivalent appliquée au rouleau ou équivalent, teintes au choix du Maître d'oeuvre ; - 1 couche de finition de chez SEIGNERIE ou équivalent, teintes au choix du Maître d'oeuvre ; - Qualité soignée. Ce revêtement devra être fongicide en pleine masse. Il devra permettre la délivrance d'une garantie décennale (fournir l'attestation avant le début des travaux). Un contrôle de l'épaisseur du revêtement d'étanchéité devra être fait par l'entreprise en présence du Maître d'Œuvre, et ceci en plusieurs endroits. Les échantillons prélevés devront être remis au Contrôleur Technique pour avis. <u>Nota : L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de la peinture imperméabilisante sous les zones de bardage(voir plans projet Architecte) et les zones d'acrotères de la toiture terrasse inaccessible.</u> Localisation : L'ensemble des façades exposées du bâtiment , voir plans Architecte
4.3.10.1	Zone bardage type clin sur béton
7.3.7.1	Façades sud-ouest, nord-ouest, nord-est et nord-est
7.3.8	PEINTURE EXTERIEURE Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. <u>Toutes les surfaces horizontales recevront 2 couches d'enduit gommant général.</u> Méthodologie sur support : - Traitement anticryptogamique ; - Préparation des supports ; - Brossage ; - Egrenage, ponçage ; - Enduit et reprises si nécessaire ; - Ponçage, époussetage ; - 2 couches croisées de finition de peinture acrylique plioline de chez SEIGNERIE ou équivalent, garantie anti fongique, teinte au choix de l'architecte. - Qualité soignée. Localisation : L'ensemble des sous faces des dalles béton, voir plans Architecte

Code	Désignation
7.3.8.1	Sous faces de dalles couvertes
7.3.9	PEINTURE INTERIEURE Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. <u>Toutes les surfaces horizontales et verticales recevront 2 couches d'enduit garnissant général.</u> Méthodologie sur support : : - Brossage, débullage, ébavurage; - Egrenage, ponçage, enduit de repassage; - Impression; - Ponçage, époussetage; - 2 couches de chez SEIGNEURIE ou équivalent, teintes au choix du Maître d'oeuvre; - Qualité soignée. Il est demandé par la SIKOA de prévoir : Dans les pièces sèches ; - une peinture satinée sur l'ensemble des murs ; - Une peinture mate sur l'ensemble des plafonds ; Dans les pièces humides ; - une peinture mate sur l'ensemble des murs ; - Une peinture mate sur l'ensemble des plafonds ; Localisation : L'ensemble des murs intérieurs et des plafonds intérieurs des pièces humides et sèches (murs en béton, cloisons placoplâtres, coffres placoplâtre, faux plafonds en béton), voir plans Architecte
7.3.9.1	Peinture intérieure murs (cloisons placo / voiles béton)
7.3.9.2	Peinture intérieure plafonds en béton
7.3.10	PEINTURE SUR BOIS Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. Méthodologie sur support : - Brossage; - Ponçage; - 1 couche d'impression micro poreuse; - Rebouchage et masticage éventuel; - Ponçage; - 2 couches de chez SEIGNEURIE ou équivalent, teintes au choix du Maître d'oeuvre; - Qualité soignée. Localisation : L'ensemble des huisseries et des portes, voir plans Architecte
7.3.10.1	Peinture sur bloc porte 1 vantail
7.3.11	PEINTURE SUR PVC Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. L'entreprise titulaire du lot peinture devra la fourniture et la mise en oeuvre par : -- Brossage; - Dégraissage; - Primaire accrochage; - 2 couches de peinture, teinte au choix du Maître d'Ouvrage; - Qualité soignée. Localisation : - L'ensemble des tuyauteries PVC (plomberie, climatisation, ...); - L'ensemble des descentes EP du lot Étanchéité

Code	Désignation
7.3.11.1	Peinture sur tuyauteries PVC
7.3.11.1	Peinture sur DEP
7.3.12	PEINTURE SUR METAL Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les supports. Nota : L'absence d'observation de l'entrepreneur prouve qu'il accepte sans réserve, les supports qui lui sont fournis. Aucune réserve concernant les supports ne sera donc admise par la suite. L'entreprise titulaire du lot peinture devra la fourniture et la mise en oeuvre par : - Brossage; - Préparation; - 2 couches de chez SEIGNEURIE ou équivalent, teintes au choix du Maître d'oeuvre; - Qualité soignée. Localisation : L'ensemble des portes pleines extérieures métalliques et la porte grillagée du local climatisation, voir plans Architecte L'ensemble des grilles extérieures métalliques, voir plans Architecte
7.3.12.1	Peinture sur baraudage en façades 0.60 X 0.60ht
7.3.12.2	Peinture sur baraudage en façades 1.40 X 1.10ht
7.3.12.3	Peinture sur baraudage en façades 3.70 X 2.40ht
7.3.12.4	Peinture sur huisseries et portes 1 vantail
7.3.12.5	Peinture sur huisseries et portes 2 vantaux
7.3.12.6	Peinture sur huisserie et porte grillagée 1 vantail
7.3.12.6	Peinture sur garde-corps
7.3.12.6	Peinture sur mains courantes
3.20	NETTOYAGE AVANT LIVRAISON
7.3.13.1	1 er nettoyage avant OPR
7.3.13.1	2 ième nettoyage avant réception Le présent lot devra un nettoyage du bâtiment et les abords des bâtiments afin de réaliser la réception de l'opération. Ce nettoyage fin comprend l'ensemble des sols, revêtements muraux, équipements des sanitaires, mobilier, plinthes, huisseries, vitres. etc. y compris le ramassage et l'évacuation des déchets à la décharge de l'ensemble des logements, des parties communes et des abords des bâtiments . Nota : Pour les OPR, le bâtiment et les abords du bâtiment devront être balayés et les déchets devront être évacués à la décharge. Localisation : L'ensemble du bâtiment (intérieurs , extérieurs)
3.21	NETTOYAGE DE LIVRAISON Le présent lot devra un nettoyage du bâtiment et les abords du bâtiment afin de réaliser la livraison de l'opération. Ce nettoyage fin comprend l'ensemble des sols, revêtements muraux, équipements des sanitaires, mobilier, plinthes, huisseries, vitres. etc. y compris le ramassage et l'évacuation des déchets à la décharge de l'ensemble des logements, des parties communes et des abords des bâtiments . Localisation : L'ensemble du bâtiment (intérieurs , extérieurs)
7.3.13.1	3 ième nettoyage avant livraison mobilier
3.19	SIGNALÉTIQUE
7.3.13.1	4 ième nettoyage pour la livraison
3.19.2	Plaques intérieurs locaux accessibles au public Fourniture et pose : - Plaques en aluminium 25/10; - Écriture en relief; - Marquage ; impression sérigraphie (gravure et adhésif semi découpé); - Écriture en braille billes inox ; - Dimensions 270 x 135 mm (salle d'interrogation, accès aux locaux non accessible) - Dimensions 150 x 150 mm (sanitaires H et F PMR) - Fixation par collage structurel.

Code	Désignation
	Localisation : Porte d'accès à la salle d'interrogation , porte d'accès aux locaux non accessible au public, portes sanitaires H et F public (voir plans Architecte)
1.3.1.1	Numérotation des locaux et intitulé des locaux sur chaque porte
3.19.2	Plaques intérieurs locaux non accessibles au public Fourniture et pose : - Plaques en aluminium 25/10; - Écriture en relief; - Marquage ; impression sérigraphie (gravure et adhésif semi découpé); - Écriture en braille billes inox ; - Dimensions 270 x 135 mm (vestiaires H et F , salle inspecteurs, local entretien, douches H et F); - Dimensions 150 x 150 mm (sanitaires H et F du personnel) - Fixation par collage structurel. Localisation : Porte d'accès à la salle inspecteurs , porte local entretien, portes sanitaires H et F, porte vestiaires H et F et douches H et F (voir plans Architecte)
1.3.1.1	Numérotation des locaux et intitulé des locaux sur chaque porte
3.19.2	Plaques locaux extérieures Fourniture et pose : - Plaques en aluminium 25/10; - Écriture en relief; - Marquage ; impression sérigraphie (gravure et adhésif semi découpé); - Dimensions 270 x 135 mm ; - Fixation par collage structurel. Localisation : Portes local ménage, local technique, stock matériel sécurité routière, stock piste, accès inspecteurs, entrée personnel (voir plans Architecte)
1.3.1.1	Numérotation des locaux et intitulé des locaux sur chaque porte
3.19.10	Tableaux d'affichage dans le hall d'accueil Fourniture et pose de tableaux d'affichage de chez Decayeux ou équivalent en acier laqué, fond en liège. - 1 pour affichage centre de permis de conduire (modèle vitré ; cadre de porte acier 6/10°, porte acier 8/10°, vitrage plexiglas 3 mm), livré avec un jeu de 2 clés, dimensions L 540 mm x H 680 mm x P 40 mm - 1 pour affichage libre (modèle non vitré) dimensions L 505 mm x H 645 mm x P 13 mm Localisation : Dans le hall d'accueil, voir plans Architecte
1.3.1.1	Tableaux d'affichage dans le hall accueil
3.19.5	Totem mural entrée site Fourniture et pose : - Plaques en aluminium anodisé 25/10; - Châssis inox 30/10 - Marquage ; impression numérique; - Dimensions 700 x 1500 mm ; - Fixation mécanique Localisation : Sur le muret à l'entrée du site, voir plans Architecte
1.3.1.1	Totem entrée site
3.19.6	Totem entrée hall d'accueil Fourniture et pose : - Plaques en aluminium anodisé 25/10; - Châssis inox 30/10 - Marquage ; impression numérique; - Dimensions 700 x 1500 mm ; - Fixation mécanique Localisation : Sur le muret à l'entrée du hall d'accueil, voir plans Architecte
1.3.1.1	Totem entrée hall d'accueil

RECAPITULATIF **Lot n°07 PEINTURE - SIGNALÉTIQUE**

7.1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

- 7.1.1 - GENERALITES
- 7.1.2 - TEXTES RÉGLEMENTAIRES
 - 7.1.2.1 - Eurocodes
 - 7.1.2.2 - Textes réglementaires - Normes
 - 7.1.2.3 - DTU
 - 7.1.2.4 - Autres
- 7.1.3 - QUALITÉ ET ORIGINE DES MATÉRIAUX
 - 7.1.3.1 - Compatibilité des matériaux

7.2 - MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES

- 7.2.1 - CERTIFICAT DE CAPACITÉ
- 7.2.2 - RÉCEPTION DES SUPPORTS
- 7.2.3 - PEINTURE
 - 7.2.3.1 - Échantillons
 - 7.2.3.2 - Travaux préparatoires
 - 7.2.3.3 - Travaux de peinture
 - 7.2.3.4 - Nettoyage de mise en service
 - 7.2.3.5 - Protection des ouvrages

7.3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

- 7.3.1 - INSTALLATION DE CHANTIER
- 7.3.2 - DOSSIER D'EXECUTION
- 7.3.3 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES
- 7.3.4 - ACCES AU CHANTIER
- 7.3.5 - ECHAFAUDAGES, NACELLES ET MISE EN SECURITE
- 3.7 - PEINTURE SOUBASSEMENTS
- 7.3.7 - IMPERMEABILISATION I3 /43 (REVETEMENT NEUF)
- 7.3.8 - PEINTURE EXTERIEURE
- 7.3.9 - PEINTURE INTERIEURE
- 7.3.10 - PEINTURE SUR BOIS
- 7.3.11 - PEINTURE SUR PVC
- 7.3.12 - PEINTURE SUR METAL
- 3.20 - NETTOYAGE AVANT LIVRAISON
- 3.21 - NETTOYAGE DE LIVRAISON
- 3.19 - SIGNALÉTIQUE
 - 3.19.2 - Plaques intérieurs locaux accessibles au public
 - 3.19.2 - Plaques intérieurs locaux non accessibles au public
 - 3.19.2 - Plaques locaux extérieures
 - 3.19.10 - Tableaux d'affichage dans le hall d'accueil
 - 3.19.5 - Totem mural entrée site
 - 3.19.6 - Totem entrée hall d'accueil

